

# DOSSIER D'INSCRIPTION

## ANNEE 2023 / 2024

Ce dossier d'inscription est valable **UNIQUEMENT** si vous avez été affecté au lycée Coëtlogon pour l'année scolaire 2023 / 2024 par M. l'Inspecteur d'Académie, directeur académique des services de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine.

**Sans notification d'affectation, ce dossier ne sera pas pris en compte.**

Après téléchargement, vous pouvez compléter automatiquement le formulaire en renseignant les informations. Une fois la saisie effectuée, merci de l'enregistrer, de l'imprimer et le retourner au lycée selon le calendrier défini.

NOM ELEVE

PRENOM ELEVE

CLASSE

### Liste des formulaires et documents à rapporter au lycée

- 1 PHOTO
- Photocopie intégrale du livret de famille
- Copie du jugement, partie indiquant la garde de l'enfant (**UNIQUEMENT** en cas de séparation)
- Fiche «Service de GESTION »
- RIB (**OBLIGATOIRE**)
- Chèque de 100 euros pour les personnes qui souhaitent déjeuner à la cantine  
→ ne pas fournir de chèque pour les boursiers, les internes, les jeunes pris en charge par une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Fiche de « INFIRMERIE »
- Fiche « Autorisation distribution de comprimés d'iodure de potassium »
- Photocopie des vaccins  
Pour tous les élèves : DTP (DIPHTERIE TETANOS POLIO)  
Pour les élèves des filières ASSP et AEPE : DTP (DIPHTERIE TETANOS POLIO) et HEPATITE B (3 doses)
- Fiche "Promotion de la santé en faveur des élèves" **UNIQUEMENT** pour les filières :  
**Métiers de la Transition Numérique et Énergétique (MTNE) / Métiers Industries Graphiques et Communication (MIGC)**
- Fiche « Maison des Lycéens » + chèque 10 euros + 1 photo si adhésion (**NON OBLIGATOIRE**)
- Fiche « Association sportive » + chèque 15 euros (**NON OBLIGATOIRE**)
- Si demande d'INTERNAT : Fiche de demande d'inscription à l'internat

**TENUE PROFESSIONNELLE** **UNIQUEMENT** pour les filières : Métiers de la Transition Numérique et Énergétique (MTNE) et Métiers Industries Graphiques et Communication (MIGC) :

**Informations à transmettre lors du retour des dossiers d'inscription :**  
**Taille veste / Taille pantalon / Pointure chaussure**

➔ **VEUILLEZ VOUS RENSEIGNER SUR LES MODALITES DE TRANSPORT SCOLAIRE**  
- BREIZH GO (hors Rennes Métropole) : [breizhgo.bzh](http://breizhgo.bzh)  
- RENNES METROPOLE : voir la STAR

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : **2023-2024**

Formation : ..... Division : .....

Les champs suivis d'un astérisque (\*) comportent des précisions utiles pour remplir la fiche

### IDENTITE DE L'ELEVE

Nom de famille \* : ..... Sexe : F  M   
 Nom d'usage \* : ..... Né(e) le \* : .....  
 Prénom 1 \* : ..... Prénom 2 : ..... Prénom 3 : .....  
 Commune de naissance : ..... Département de naissance \* : .....  
 Pays de naissance : ..... Nationalité : .....

*Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire

*Nom d'usage* : uniquement pour le nom d'époux/épouse

*Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil

*Né(e) le* : sous la forme JJ/MM/AAAA

*Département de naissance* : code département sous la forme XXX (ex. : 075 pour Paris) pour les élèves nés en France

### REPRESENTANT LEGAL \*

A contacter en priorité :

Lien avec l'élève \* : ..... Civilité : Mme  M.   
 Nom de famille : .....  
 Nom d'usage : ..... Prénom : .....  
 Profession ou catégorie socio-professionnelle : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Commune : .....  
 Pays : ..... @ Courriel : .....  
 J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves :   
 📞 domicile : ..... 📞 travail : .....  
 📞 mobile : ..... J'accepte de recevoir des SMS : .....

Le *représentant légal* détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Le *lien avec l'élève* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

### REPRESENTANT LEGAL \*

A contacter en priorité :

Lien avec l'élève \* : ..... Civilité : Mme  M.   
 Nom de famille : .....  
 Nom d'usage : ..... Prénom : .....  
 Profession ou catégorie socio-professionnelle : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Commune : .....  
 Pays : ..... @ Courriel : .....  
 J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves :   
 📞 domicile : ..... 📞 travail : .....  
 📞 mobile : ..... J'accepte de recevoir des SMS :

**PERSONNE AYANT LA CHARGE EFFECTIVE DE L'ÉLÈVE \***A contacter en priorité : 

Lien avec l'élève \* : ..... Civilité : Mme  M.



Nom de famille : .....


Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Pays : ..... @ Courriel : .....

 domicile : .....  travail : .....

 mobile : ..... J'accepte de recevoir des SMS :

La *personne en charge* lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.  
Le *lien avec l'élève* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)



**COORDONNEES DE L'ÉLÈVE**


L'élève habite chez \* : .....

Possède sa propre adresse \* : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Pays : ..... @ Courriel de l'élève : .....

 domicile : .....  travail : .....

 mobile de l'élève : .....



L'*élève habite chez* : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même dans le cas où l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément.  
L'*élève possède sa propre adresse* : dans ce cas uniquement, remplir les champs *adresse*, *code postal*, *commune* et *pays*.


**AUTRE PERSONNE A CONTACTER**

Lien avec l'élève \* : ..... Civilité : Mme  M.

Nom de famille : .....

Nom d'usage : ..... Prénom : .....

 domicile : .....  travail : .....

 mobile : ..... J'accepte de recevoir des SMS :

Le *lien avec l'élève* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / .....

Signature :

## FICHE SERVICE DE GESTION

2023/2024

**Elève – 1ère inscription**

De nouveaux tarifs de restauration sont appliqués par la Région Bretagne

**Le tarif du repas appliqué dépendra des ressources de la famille en fonction du quotient familial.**

**L'inscription en ligne est obligatoire sur le site : [bretagne.bzh/dansmonlycée](http://bretagne.bzh/dansmonlycée)**

**Sans inscription le tarif maximum du repas sera appliqué**

Numéro de dossier « portail tarification région » : .....

Je ne souhaite pas m'inscrire à la tarification régionale et je serai facturé au tarif maximal.

### IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom.....Prénom..... Classe .....

Adresse .....

Code postal : ..... Ville : .....

Né-e le : .....

REGIME :  Elève interne  Elève déjeunant au lycée (chèque à fournir sauf boursiers)  Elève externe

ELEVE BOURSIER AU COLLEGE  OUI  NON

- Dossier de demande de bourse de lycée déposé au collège OUI NON

- Dossier de demande de bourse réalisé en ligne sur le site Educonnect OUI NON

- Je souhaite faire une demande de bourse de lycée en version papier OUI NON

### VERSEMENT DES BOURSES ET DES FRAIS DE STAGE :

**Pour les élèves mineurs** : Seul le responsable légal financier peut percevoir les bourses.

Nom- Prénom du Responsable légal financier  Père  Mère  Autre (précisez) .....

### SCOTCHER ICI

#### 1/ **Votre RIB (Document obligatoire chaque année)** :

Les versements de bourses, de frais de stage et de crédit de cantine sont effectués uniquement par virement bancaire. En aucun cas, nous n'utiliserons ces données bancaires pour un prélèvement sans votre autorisation.

#### 2/ **Pour les élèves déjeunant au lycée** :

**Un chèque de 100 €** à l'ordre du Lycée Coëtlogon pour permettre les premiers passages au self (sauf pour les élèves boursiers)

**Attestation de quotient familial de la CAF** de moins de 3 mois

**Cas particulier des jeunes pris en charge par une structure en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance** : Ne pas fournir de chèque car une facture sera transmise à chaque fin de trimestre

# FICHE INFIRMERIE

## Rentrée 2023 / 2024

Infirmier du Lycée

02 99 54 65 53

Marie-Pomme Bouët : marie-pomme.bouet@ac-rennes.fr

Sylvie Babut : sylvie.babut@ac-rennes.fr

**NOM** : ..... **Prénom** : ..... **Classe** : .....

Date de naissance : ...../...../..... Portable de l'élève : .....

**N° Sécurité Sociale de l'élève (obligatoire)** : ..... (voir attestation carte vitale)  
(Sur l'attestation carte vitale, le numéro de sécurité sociale de l'élève se trouve en face de son nom, **même si l'élève à moins de 16 ans**)

Nom représentant légal 1 : ..... Nom représentant légal 2 : .....

N°tél représentant légal 1 : ..... N° tél représentant légal 2 : .....

Nom et n° du médecin traitant : .....et/ou spécialiste : .....

- Nom et téléphone d'une personne susceptible de prévenir les représentants (impératif pour les **internes**) :

Nom : .....Téléphone : .....

*En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. Les responsables de l'élève sont immédiatement avertis par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un responsable légal.*

- **Photocopie des vaccins (àagrafer)** :

**Pour tous les élèves : DTP (DIPHTERIE TETANOS POLIO)**

**Pour les élèves des filières ASSP et AEPE : DTP (DIPHTERIE TETANOS POLIO) et HEPATITE B (3 doses)**

- L'élève inscrit bénéficie-t-il d'un :

**PAI** (projet d'accueil individualisé)

⇒ Si vous avez un PAI, merci de nous joindre les documents sous enveloppe fermée à l'attention de l'infirmier.

Les éléments médicaux ou traitements en cours que vous souhaitez nous communiquer : .....

.....  
.....

Dossier **MDPH** – Gevasco – **PPS** (Plan personnalisé de scolarisation)

**PAP** (Plan d'accueil personnalisé)

⇒ Si vous avez un dossier MDPH, PPS ou PAP, merci de nous joindre les documents sous enveloppe fermée à l'attention de Mme MARTIN.

**Contactez les infirmières**

**Contactez Mme MARTIN**

[betty.martin@ac-rennes.fr](mailto:betty.martin@ac-rennes.fr)

02.99.54.62.62

**Les élèves internes ayant un traitement médical doivent impérativement le déposer à l'infirmier dès la rentrée avec l'ordonnance (voir règlement intérieur)**

**Note d'information aux parents d'élèves  
des établissements scolaires du 1er et du 2d degré**

\*\*\*\*\*

**DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL « ORSEC-IODE »  
DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM AUX ÉLÈVES**

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine a élaboré un dispositif départemental «**ORSEC IODE**» qui prévoit la distribution de comprimés d'iode à la population dans l'hypothèse où un nuage radioactif traverserait le département d'Ille-et-Vilaine.

Le département d'Ille-et-Vilaine ne dispose pas d'installation nucléaire sur son territoire. Néanmoins, il pourrait éventuellement être concerné par des rejets radioactifs provenant d'installations situées en France ou à l'étranger.

Ainsi, en cas d'accident majeur et en applications de consignes nationales, le Préfet peut décider d'activer le dispositif «**ORSEC IODE**». En Ille-et-Vilaine, il a été décidé d'associer étroitement les établissements scolaires à la mise en œuvre de ce dispositif, depuis la rentrée scolaire de 2013.

***Quand et comment se met en place un dispositif ORSEC\*-IODE ?***

Ce dispositif, qui a été mis en place dès 1998, **prépare aux éventuelles situations d'urgence** en prévoyant des actions de nature à limiter les conséquences d'une émission de substances radioactives.

Ainsi, si des rejets radioactifs contiennent des iodes radioactifs (iode 131 et iodes à vie courte), la prise de comprimés d'iodure de potassium constitue une action complémentaire de protection des populations dans les zones susceptibles d'être contaminées par ce radionucléide. La prise de ces comprimés empêche en effet la concentration de l'iode radioactif par la thyroïde.

Les autres mesures pouvant être décidées par les autorités sont les suivantes : mise à l'abri, évacuation, restrictions de consommation d'eau et d'aliments, etc.

**Lors de l'activation du dispositif « ORSEC IODE » par le Préfet**, la population du département est appelée à récupérer les comprimés d'iode dans un lieu défini par le Maire qui est l'autorité chargée de la distribution des comprimés d'iodure de potassium.

\* **Le dispositif national « ORSEC » (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile)** est un dispositif national qui définit une organisation des secours sous l'autorité du préfet, répartie entre différents services et adaptée à la nature et l'ampleur de l'événement. La Préfète de département veille à alerter la population, gère la crise et assure la mission de retour à la normale.

**Le rôle des chefs d'établissement et des directeurs d'école :**

En cas, et seulement en cas d'activation du dispositif par le Préfet, dans les établissements scolaires, chaque responsable d'établissement (directeur d'école, principal, proviseur) récupérera, dans le lieu prédéfini par la mairie, le stock nécessaire de comprimés pour ses élèves et procédera à leur distribution.

Pour être pleinement efficace, cette prise doit se situer juste avant ou peu de temps après l'inhalation de l'iode radioactif : son efficacité est maximale s'il est ingéré 1 heure avant l'exposition aux éléments radioactifs et au plus tard **8 heures après exposition**.

**Les comprimés seront distribués uniquement et immédiatement à la demande du représentant de l'État dans le département : le préfet.**

**Attention : cette distribution d'iode aux élèves par l'établissement scolaire ne pourra s'effectuer que si les parents ont signé une attestation parentale en début d'année scolaire.**

Cette **attestation parentale** vous est donc remise afin d'autoriser ou non les chefs d'établissements et/ou directeurs d'école à dispenser ces comprimés aux élèves selon les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette autorisation sera conservée dans le dossier de l'élève et devra être renouvelée lors de chaque rentrée scolaire.

**Posologie :**

Une seule prise de comprimés est suffisante.

- pour les enfants de 1 mois à 3 ans : ½ comprimé ;
- pour les enfants de 3 à 12 ans : 1 comprimé ;
- pour les enfants de plus de 12 ans, les adultes (y compris les femmes en enceintes) : 2 comprimés.

Les comprimés sont quadri-sécables. Ils sont à avaler ou à dissoudre dans de l'eau, du lait ou du jus de fruit.

**Précaution médicale :**

Les personnes ayant **une allergie connue à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde** doivent dès à présent prendre conseil auprès de leur médecin, sans attendre qu'une alerte soit donnée par les autorités.

En cas d'absorption de comprimés d'iode, qui se fera uniquement sur ordre du préfet, il sera recommandé aux personnes ayant un antécédent ou une pathologie de la thyroïde en cours de consulter un médecin aussitôt que possible après la prise du traitement par l'iodure de potassium.

**Contre-indications :**

Les contre-indications de cette prise de comprimé sont rares. Les parents dont l'enfant aurait une contre-indication spécifique à la prise de ce comprimé sont invités à ne pas signer l'autorisation.



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

**DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM  
AUX ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES  
D'ILLE-ET-VILAINE**

Je soussigné(e) Mme M. ....

Responsable légal de l'enfant : .....

Niveau de classe : .....

**AUTORISE N'AUTORISE PAS**

Le chef d'établissement ou son représentant du LYCEE PROFESSIONNEL COETLOGON - RENNES

à donner des comprimés d'iodure de potassium à notre fils fille  
interne demi-pensionnaire de l'établissement,

**à la suite du déclenchement du dispositif « ORSEC-IODE » par le Préfet d'Ille-et-Vilaine.**

Cette attestation sera conservée par l'établissement dans le dossier de mon enfant et renouvelée chaque année.

Fait à ..... Le.....  
Signature





# MAISON DES LYCEENS



**La Maison des lycéens est une association (loi 1901) dirigée et administrée par les élèves, qui leur permet de bénéficier d'avantages et d'activités diverses au sein de l'établissement. La cotisation pour l'année scolaire 2023/2024 est fixée à 10 €**

La Maison des Lycéens gère le foyer qui met à disposition une cafétéria, une salle de jeux (billard, baby-foot, ping-pong, fléchettes, jeux de société...), et une salle de musique. En plus des activités proposées (musique, tournois, jeux, sorties diverses...), elle peut aussi servir de support à des projets venant des élèves et des personnels du lycée.

- Le foyer, un lieu de détente proposant des activités diverses, **ouvert à tous en journée et aux internes en soirée**, avant le repas (de 17h30 à 18h30), et après le repas (19h45 à 21h30). Les équipements mis à disposition sont accessibles aux élèves adhérents.

MAISON DES LYCEENS / bulletin d'adhésion  
année scolaire **2023/2024** : cotisation 10 €

PHOTO OBLIGATOIRE pour la carte

Monsieur ou Madame ..... sollicite l'adhésion de l'élève :

NOM ..... Prénom ..... Classe .....

chèque à l'ordre de la Maison des Lycéens du LP Coëtlogon  espèces

nom de la banque :

signature du responsable

Obligatoire  
pour la carte



**Inscription à l'association sportive**  
**AS Année scolaire 2023/2024**  
**Autorisation parentale / coordonnées**

Je soussigné : \_\_\_\_\_ Téléphone en cas d'urgence: \_\_\_\_\_

Représentant légal de l'enfant \_\_\_\_\_

élève de la classe de \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_

N° portable élève: \_\_\_\_\_

(L')AUTORISE:

- 1) à participer à toutes les activités de l'AS ainsi que les sorties sportives UNSS
- 2) à se rendre seul (e) sur les lieux des entraînements et des rencontres lorsque ceux-ci sont rejoignables par le réseau métro/bus de la star.
- 3) les responsables de l'AS à prendre le cas échéant toutes les mesures utiles pour une opération chirurgicale en urgence ou une hospitalisation.
- 4) les enseignants d'EPS à transporter mon enfant dans un véhicule du lycée ou personnel pour se rendre au lieu de pratique.
- 5) " J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS ".

VU ET PRIS CONNAISSANCE,

Signature des parents: A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Joindre la cotisation de 15 euros**

(Comprend l'assurance + la licence), valable pour toute l'année et pour toutes les activités  
Chèque à l'ordre de l'association sportive du lycée (Ou espèces).

**Les activités habituellement pratiquées sont :**

MUSCULATION, BASKET, BADMINTON, FUTSAL

**mais aussi selon les demandes et possibilités:**

boxe, cirque, volleyball...

ainsi que des activités et sorties ponctuelles en découverte:

Journée multisports du sport scolaire, hurling, patinoire, baseball, tennis de table, hockey, acrobryche, bowling, golf, boxe, danse latino zumba, tir à l'arc, escrime, space laser, + tournois entre élèves et personnels, rencontres UNSS.



**DEMANDE  
D'INSCRIPTION A  
L'INTERNAT**

**RENTREE 2023/2024**

**Garçon**

**Fille**

Nom de l'interne : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Classe en septembre 2023 : .....

Etablissement fréquenté :

Coëtlogon

Autres : .....

Statut : Scolaire      Apprenti

**Ce document est une DEMANDE d'inscription à l'internat.**

**Si votre enfant est accepté** à l'internat, vous recevrez à partir du 07 juillet 2023 un dossier que vous retournerez renseigné et complet, au plus tard pour le 28 Aout 2023.

Horaires d'ouverture de l'internat : du lundi 17h45 au vendredi 8h00. **Il n'y a pas internat le dimanche soir.**

**En cas d'impossibilité d'accueil**, du fait d'un trop grand nombre de demandes, vous serez informé par téléphone ou par courrier à partir du 07 juillet 2023.

**En cas de désistement**, nous vous remercions d'informer l'établissement le plus rapidement possible, soit par téléphone (02.99.54.62.62), soit par courrier électronique (Danielle.Penfornis@ac-rennes.fr) afin que la place libérée soit attribuée dans les meilleurs délais à quelqu'un qui se trouve sur liste d'attente.

⇒ **Joindre une enveloppe demi-format à vos nom et adresse, timbrée à 2,32 Euros** Lettre jusqu'à 100 gr

**RESPONSABLES DE L'ELEVE** (toutes les rubriques doivent être renseignées pour que la demande

soit étudiée). Situation des parents : Vivant ensemble      Parents isolé      Divorcés

REPRESENTANT LEGAL 1			REPRESENTANT LEGAL 2		
Père	Mère	Autre	Père	Mère	Autre
.....			.....		
NOM : .....			NOM : .....		
Prénom : .....			Prénom : .....		
Profession : .....			Profession : .....		
Adresse : .....			Adresse : .....		
Code postal.....Ville.....			Code postal.....Ville.....		
☎ domicile : ____/____/____/____/____/____			☎ domicile : ____/____/____/____/____/____		
☎ Portable : ____/____/____/____/____/____			☎ Portable : ____/____/____/____/____/____		
☎ Travail : ____/____/____/____/____/____			☎ Travail : ____/____/____/____/____/____		
Courriel : ..... @ .....			Courriel : ..... @ .....		

En cas de séparation des parents, l'élève vit-il :

chez sa mère      chez son père      garde alternée





## CALENDRIER RETOUR DOSSIER INSCRIPTION - Année scolaire 2023-2024

**2nde BAC PRO - CAP - 3PM - BTS - 1ère PASSERELLE (nouvel(le) élève arrivant en 1ère pro)**

**Dossier d'inscription à déposer COMPLET au Lycée professionnel Coëtlogon selon le planning ci-dessous :**  
 --- > Pour une bonne fluidité du dispositif, merci de respecter impérativement l'horaire de convocation de votre filière.

En cas d'impossibilité de vous présenter sur le créneau indiqué, merci de confirmer votre inscription par mail à [scolarite.0351878b@ac-rennes](mailto:scolarite.0351878b@ac-rennes)

		MARDI 04 JUILLET 2023	MERCREDI 05 JUILLET 2023	JEUDI 06 JUILLET 2023
08H30 / 09H30				
9H30 / 10H30		03-PREPA-METIERS / BTS ERPC		
10H30 / 11H30			METIERS DES TRANSITIONS NUMERIQUES ET ENERGETIQUE	METIERS DE LA GESTION ADMINISTRATION TRANSPORT LOGISTIQUE
11H30 / 12H30				
12H30 / 13H30				
13H30 / 14H30				
14H30 / 15H30			CAP EMPLOYE POLYVALENT DE COMMERCE	ASSP
15H30 / 16H30				
16H30 / 17H30	METIERS DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET COMMUNICATION		METIERS DE LA RELATION CLIENT	
17H30 / 18H30				CAP ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE

